

## Bulletin janvier 2017

L'année 2016 est passée, le renouvellement des adhésions est pratiquement terminé. Nous avons adressé aux anciens adhérents une lettre circulaire en septembre annonçant l'ouverture des adhésions, puis pour ceux qui avaient omis de répondre, un courrier personnalisé en octobre, un en novembre et un en décembre. Certains d'entre eux ont choisi de nous quitter, d'autres ont fait le choix de ne pas répondre, de fuir leurs responsabilités, la correction, la courtoisie et la solidarité qu'ils auraient dû avoir. Mais nous sommes tout disposés à accueillir les plus que retardataires, s'ils le souhaitent.

Des adhérents nous ont fait savoir que leur présence au sein de notre Association serait certainement préjudiciable à leur carrière. C'est faux ! Cette vision des choses nous surprend au plus haut point dans la mesure où l'ANAVB est actuellement reconnue par les Présidents successifs de la FFVB comme un partenaire de travail. En effet, force de proposition et source d'information sur le ressenti du corps arbitral, l'ANAVB n'est pas perçue par nos instances dirigeantes comme un "pouvoir concurrent", chose qu'elle n'a jamais eu l'intention d'être. Un BON arbitre sera TOUJOURS indispensable, quelles que soient ses opinions qui relèvent du droit de conscience de chacun, droit confidentiel par définition.

Et puis, cas particulier, un arbitre, adhérent depuis la création de l'ANAVB, a jugé bon de ne plus nous suivre. En effet, un joueur de l'équipe qu'il "couvre" s'est permis des incorrections vis-à-vis du corps arbitral, mélangeant sa fonction professionnelle avec ses obligations de licencié. Nous avons pris le parti de soutenir le corps arbitral, lui celui du joueur. Il ne pouvait rester adhérent de notre Association et nous ne pouvions lui accorder cet avantage. Mais comment pourrait-il arbitrer sereinement quand il arbitrera un match dans lequel un ami ou simplement un copain sortira des limites de la Règle du jeu ? Nous lui souhaitons de ne jamais se trouver dans ce cas.

Un dossier important est suivi : il concerne les sanctions financières régionalement votées contre les arbitres ayant laissé passer des erreurs du marqueur (c'est plus facile que de bien former un marqueur !!!). Depuis, à notre connaissance, aucune sanction n'a été appliquée ....mais l'ANAVB reste vigilante.

Ces quelques détails ne changeront rien à nos objectifs, à notre ligne de conduite, nous serons toujours aux côtés de nos collègues arbitres pour les aider, les conseiller, les protéger et demander pour eux une reconnaissance indispensable à la bonne exécution de leur mission.

Avec tous nos vœux pour que cette nouvelle année vos apporte joies, bonheurs divers et de bons arbitrages.